

## RECOUVREMENT DES PRIMES IMPAYÉES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA009	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1829,00 €

## LIEUX ET DATES :

**PARIS**

- Du 05/12/2024 au 06/12/2024

## OBJECTIFS

- Mémoriser les articles du code des assurances relatifs au paiement de la prime et analyser la jurisprudence récente.
- Identifier les moyens à mettre en œuvre pour éviter un grand nombre d'impayés.
- Appliquer les mécanismes clés du recouvrement amiable et des poursuites judiciaires.

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur alterne les apports théoriques ou méthodologiques à partir de cas concrets de dossiers de recouvrement et les moyens d'éviter les impayés.**

**Les participants réalisent des cas pratiques pour s'entraîner à l'exercice des poursuites amiables.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel en réglementation de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. Les articles du code des assurances relatifs au paiement de la prime et analyse de la jurisprudence récente

1. Obligation au paiement de la prime

2. Procédure en cas de non-paiement

B. Exercer les poursuites « amiables »

1. Identification des auteurs des poursuites

2. Procédures

a) courrier : frais et intérêts de retard

b) relances téléphoniques

c) visites domiciliaires

d) banques de données

3. Traitement des réponses

a) résiliation

b) paiement, risque vendu, PSA, échéancier

c) procédures collectives

d) surendettement

C. Les mécanismes des poursuites judiciaires

1. Pièces à fournir par le service comptable

a) regroupement des créances

b) pièces à fournir : mise en demeure, contrat, quittances, courriers

2. Injonction de payer

3. Voies d'exécution-saisies

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires d'opérations d'assurances

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Parcours E-learning **DL131** ou connaissances équivalentes

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1829,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:35